



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la commission de gestion et des finances sur l'examen de la gestion 2016

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Votre commission de gestion et des finances s'est réunie le lundi 15 mai 2017 à la Maison de commune dans la composition suivante :

Présidente :	Madame	Roxane Berner
Membres :	Madame	Diane Burrus
	Messieurs	Markus Affolter
		Hans-Jörg Hirsch
		Laurent Mouvet
		Robert Ryser

Rapporteur :	Monsieur	Pierre del Boca
--------------	----------	-----------------

DÉROULEMENT

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle en présence de la boursière communale, Mme Sandrine Pittolaz et de son adjoint M. Philippe Zürcher. Le Syndic, M. Alain Clerc, a participé à toutes les auditions, assisté de M. Nicolas Ray, secrétaire municipal remplaçant.

La commission de gestion et des finances les remercie pour leur disponibilité et leurs explications.

- 08h00 à 12h00 – M. Alain Clerc, Syndic
- 12h00 à 13h00 – M. Pierre-Yves Brandt, Municipal
- 14h15 à 15h30 – Mme Anne Merminod, Municipale
- 15h30 à 16h45 – M. Marcel-André Panzera, Municipal
- 16h45 à 18h00 – M. Jean-Pierre Jatton, Municipal.

La commission a ensuite siégé à huis clos pour faire la critique de l'exercice, établir ses conclusions et ses vœux avant de les communiquer aux cinq membres de la Municipalité tous présents.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Comptes communaux 2016
- Rapport de gestion 2016
- Rapport de vérification des comptes communaux de l'exercice 2016
- Comptes 2016 des trois ententes intercommunales «Chalet Les Alouettes», «SDIS Chamberonne» et «Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge».

Les documents complémentaires suivants ont été remis aux membres de la Commission, soit lors de la séance préparatoire du 10 mai 2017 soit en cours de séance :

- Tableau de l'évolution des impôts 2008 à 2016
- Graphique concernant la comparaison impôts totaux – péréquations
- Graphique de comparaison des charges 2016
- Directives de révision du Département des Institutions et de la Sécurité, du 18 octobre 2016.

ANALYSE PAR MEMBRE DE LA MUNICIPALITÉ

Comme c'est le cas depuis 2013, l'analyse se fait par Municipal, en fonction de ses dicastères tout en tenant compte de l'indisponibilité de M. le Municipal Jean-Pierre Jatton, en fin d'année 2016, ce qui a nécessité la distribution de son dicastère sur les quatre autres membres de la Municipalité.

M. Alain Clerc, Syndic

Conseil Communal (p. 3 à 7)

- La motion concernant *«l'aide financière pour locataires de logements protégés»* (p. 7) sera traitée en 2017.
- Le postulat pour *«la création à Saint-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle»* (p. 7) est toujours d'actualité mais malheureusement pour l'instant aucun local n'est disponible. La Municipalité garde ce dossier ouvert (voir aussi p. 30 du rapport de gestion).
- S'agissant de l'interpellation concernant *«la gestion des eaux et déchets de chantier»* (p. 7) la Municipalité a rempli les questionnaires et les a transmis à l'Etat de Vaud qui est dès lors en charge de ce dossier.

Municipalité (p. 11 à 18)

La Commission constate que le rapport de la Municipalité est essentiellement consacré, à part les élections, aux événements festifs à caractère public lesquels ne donnent pas un compte-rendu suffisant de la gestion proprement dite. Il évoque succinctement le problème datant de juillet 2016 dont le Conseil a été informé lors de la séance du 12 octobre 2016 (voir procès-verbal du Conseil 07/2016).

Par ailleurs, le préavis 4/16 (p. 15) utilisé à concurrence de CHF 203'810.32 présente donc un solde non utilisé de CHF 120'000.-- en chiffres ronds au 31.12.2016. Il reste un certain nombre d'achats à faire avant de pouvoir boucler ce préavis, le solde ne pouvant être utilisé à d'autres fins – comme une sorte de réserve – que celles prévues dans le préavis.

Le développement d'une application informatique pouvant regrouper les informations concernant toutes les communes de l'Ouest lausannois (p. 17) n'a pas pour objectif la suppression des journaux dont sont pourvus toutes les communes. Néanmoins la Commission pense qu'une réflexion sur le financement, la forme et le contenu rédactionnel du «Serpeliou» pourrait être menée, sans perdre de vue qu'il s'agit d'un organisme privé indépendant mais très impliqué dans la vie des habitants du village.

Le rapport de l'administration générale (p. 21) fait état de *«quelques dysfonctionnements suite au changement imposé des alarmes et de gestion des accès, ce qui a conduit à une demande d'audit»*.

Tout en préservant la confidentialité de l'enquête actuellement en cours, la Commission a été informée du fait que le changement du système d'alarme, devenu obsolète, par un système d'alarme avec télésurveillance, commandé par la Municipalité, constituerait le point de départ du litige, ce que la Commission n'est pas à même de vérifier. Elle constate que dans ce litige toujours actuel, les positions des parties sont diamétralement opposées. Il n'appartient pas à la Commission de gestion et des finances de prendre position et encore moins de trancher en lieu et place de l'autorité saisie. Le transfert du dossier

au Conseil d'Etat ayant eu lieu en fin d'année 2016 (procès-verbaux du Conseil 08 et 09/2016), la suite de cette affaire préoccupante à l'origine de la mise en œuvre par le Conseil d'Etat en 2017 d'un audit confié au groupe Impact devra faire partie du rapport de gestion de l'année 2017.

La Commission constate que l'organigramme (p. 22) qui a intégré les taux d'occupation, comme demandé dans le rapport de 2015, est un organigramme RH et non pas hiérarchique avec indication des différents responsables. Il conviendra que la Municipalité établisse rapidement un organigramme clair, découlant des conclusions de la société Organize, mandatée par la Municipalité en 2017, organigramme fondé sur la responsabilité (reposant sur des cahiers des charges individuels des collaborateurs) et remontant jusqu'aux différents membres de la Municipalité.

Dans le tableau des mutations (p. 29) la rubrique «*divers*» doit disparaître car il ne s'agit pas de mutations au sens propre du terme mais essentiellement d'attestations nécessaires pour des autorités ou autres (notamment changements de domicile).

Finances (p. 35 et 36)

La provision de CHF 7'771'000.-- (p. 35) concerne deux dossiers dont l'un est nettement plus important que l'autre. Via l'ACI, il est géré par une cellule spéciale de l'Administration fédérale des contributions depuis environ 10 ans. La Commission a pris acte du fait que la Municipalité va réactualiser son information sur ces dossiers afin d'être en mesure de mieux renseigner la Commission sur les implications liées à une récupération éventuelle qui est jugée très problématique par la Municipalité et le Service financier.

L'organe de contrôle (p. 36) a effectué le contrôle sous forme d'examen succinct appelé «*review*» dans les normes d'audit suisses (NAS 910). Ce contrôle qui n'a rien de «*succinct*» est conforme aux directives du 18 octobre 2016, applicable aux comptes des communes vaudoises, dès la révision des comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Selon les directives, l'organe de contrôle ne peut exercer son mandat plus de 7 ans. Ce délai commence à courir dès la révision de l'exercice 2016.

Voirie (p. 61 et 62)

A propos de l'entretien des parcs et des promenades (p. 61) il est prévu d'introduire dans le règlement de police de l'Association des communes de l'Ouest lausannois des dispositions concernant le «*littering*» (angl. to litter = jeter des déchets).

Domaines (p. 62 à 64)

Le pressoir offert par M. W. de Rham (p. 62) est un très bel objet provisoirement entreposé à la déchèterie. Un certain nombre de lames en bois doivent être changées avant que ce pressoir puisse être posé dans un endroit public sur le territoire de la commune.

S'agissant de la forêt (p. 62) une journée de nettoyage englobant plus largement Le Laviau va être organisée prochainement. La Commission insiste pour qu'une large information soit donnée suffisamment à l'avance.

Gestion des déchets (p. 67 et 68)

Non seulement la population doit se doter de conteneurs mais il faut qu'elle mette les sacs dans les containers et non à côté, car cela complique et allonge le ramassage.

Le ramassage des plastiques, vu leur diversité, n'est toujours pas résolu. Le Conseil d'Etat va examiner la possibilité de mettre en place, à l'échelon cantonal, des filières de recyclage notamment des plastiques ménagers.

M. Pierre-Yves Brandt, Municipal

Paroisses (p. 30-31)

S'agissant d'un gîte pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, voir ce qui a été dit sous «Conseil communal» en page 2 du présent rapport.

Routes – Eclairage public (p. 54)

Si l'éclairage de la RC1, première étape, est satisfaisant pour les voitures et autres véhicules à moteur, il n'en est pas de même pour les vélos et les piétons, ce qui explique la reprise de ce problème pour des raisons de sécurité.

Epuration (p. 54)

Le travail effectué par le bureau Schopfer et Niggli (voir sous «réseau des eaux») concernant le réseau des canalisations permet de dire que les canalisations EC/EU qui se trouvent sous le tronçon de route Bochet/Russet qui doit être refait (préavis 05/17 et ci-dessus sous «Routes – Eclairage public») sont en ordre.

Le réseau EC/EU de Saint-Sulpice qui est à plus de 95% en séparatif, est très en avance sur toutes les communes avoisinantes.

La convention concernant le collecteur EU Mèbre-Sorge va subir une nouvelle modification par l'entrée dans l'entente de la commune de Bussigny.

Sociétés locales et sportives (p. 69 à 74)

Dans son rapport 2016 la Commission avait émis le vœu que les sociétés locales indiquent dans leurs rapports *«au moins les noms des dirigeants, le nombre de membres et, pour les sociétés que cela concerne, les équipes et les performances (les rapports plus développés sont appréciés)»*.

A part le Tennis-Club et le Taekwondo, ce dernier membre depuis 2016, les sociétés locales et sportives ont établi un rapport annuel, apprécié par la Commission même si ce n'est pas toujours avec les renseignements souhaités par la Commission.

Une mention spéciale pour le FC Saint-Sulpice dont le rapport très détaillé a permis à la Commission de partager les satisfactions et les quelques déceptions au niveau des équipes (dont deux équipes féminines) et surtout de mesurer l'énorme travail effectué par le comité, les entraîneurs et autres bénévoles.

Mme Anne Merminod, Municipale

Instruction publique (p. 45 à 47)

S'agissant des défauts affectant le nouveau collège, voir ci-après sous «Bâtiments communaux» (page 8 de ce rapport), en précisant que compte tenu de l'indisponibilité de M. le Municipal Jean-Pierre Jaton dès le 25 novembre 2016, c'est Madame la Municipale Anne Merminod qui a repris cette tâche plus spécifique des défauts du nouveau collège (voir procès-verbal du Conseil 09/16 page 2/9).

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) (p. 48)

Comme cela ressort du préavis 01/17, l'UAPE sera à même, dès août 2017, de passer de 12 à 24 places le matin, de 48 à 60 à midi et de 36 à 48 l'après-midi (erreur en p. 3 du préavis 01/17 pour l'après-midi qui indique le passage de 24 à 36).

Bibliothèque (p. 48), Les Alouettes (p. 50) et Passeport-vacances (p. 51)

La bibliothèque (p. 48 et 49) qui attire de plus en plus de jeunes s'adresse aux jeunes de 1 à 12 ans.

S'agissant du chalet «Les Alouettes» (p. 50 et 51), sa gestion est bien maîtrisée et tous les problèmes liés au bâtiment de ces dernières années sont résolus.

Affaires culturelles (p. 77 à 80)

Le fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (p. 77) est géré par le Comité de gestion qui décide de la répartition du montant à disposition.

Affaires sociales (p. 81 à 84)

L'ARASOL (p. 81) s'occupe d'une part d'assistance sociale (aide personnalisée en fonction des besoins) et d'autre part de l'évaluation du droit au revenu d'insertion (RI).

La Conférence des Municipaux (p. 81) a un éventail plus large. Il s'agit d'une sorte de forum de réflexion au sein duquel les représentants examinent ce que les communes pourraient mettre en œuvre. Apollo constitue un exemple de mise en pratique.

Apollo (p. 81 dernières lignes) est une Fondation d'intérêt publique qui a pour objectif d'aider les personnes qui, pour des raisons financières ou sociales ont de la peine à conserver leur logement ou à trouver un logement stable.

La conservation du logement peut passer par la reprise temporaire du bail par Apollo – avec l'accord du bailleur – avec parallèlement une mise en place de procédés permettant de résoudre les difficultés passagères.

La Fondation Apollo a vu le jour à Vevey le 1^{er} février 2011. Elle a aujourd'hui des antennes à La Tour-de-Peilz (2012), Montreux (2014) et Aigle (2015).

La plate-forme logement (p. 82) a pour objectif de répondre aux enjeux régionaux en matière de logement, par exemple la création de logements, le maintien de logements à des prix raisonnables, voire même de favoriser des modifications législatives. Des représentants du Canton ou de la Confédération peuvent assister à cette plate-forme. Cette dernière n'a pas de compétences décisionnelles.

M. Marcel-André Panzera, Municipal

Police (p. 57 à 59)

La réunion sous une même association de PolOuest du SDIS et de l'ORPC (p. 57) devrait faciliter synergie, administration et communication. Par contre cela ne diminuera pas les besoins en personnel notamment de volontaires, s'agissant du Service du feu (voir rapport de gestion p. 60).

La société Juggers (p. 57) mise en œuvre par la Commune a été remplacée récemment par Protectas. Cette dernière s'est montrée rapidement d'une beaucoup plus grande rigueur avec des rapports détaillés et des interventions plus efficaces. Protectas a des contacts directs avec PolOuest ce qui facilite

grandement les interventions nécessaires. L'Esplanade du débarcadère a été intégrée dans les rondes de Protectas. Le coût de Protectas sera de l'ordre de CHF 6'000.— supérieur au coût de Juggers (CHF 29'741.60 en 2016, compte 6100'3080.000), pour un service nettement supérieur.

Si le contrôle de la qualité de l'eau (p. 57) des plages est régulier, celui des piscines privées est aléatoire.

Service du feu (p. 60)

Le rapport très détaillé (pages jaunes 41 à 48) du SDIS Chamberonne montre le travail énorme de ce service qui est intervenu à dix reprises à Saint-Sulpice en 2016 soit cinq interventions pour des inondations, trois pour des feux (cuisine et container) et deux fois pour des sauvetages d'animaux.

Protection civile (p. 60)

Pas de remarque.

Développement durable (p. 64 à 67)

Le développement durable fait pour la première fois son apparition dans le rapport de gestion, sous forme d'analyses d'évaluations afin de déterminer les thèmes les plus forts et en déduire des actions pratiques. La Commission relève que pour les personnes qui n'ont pas été directement impliquées dans le processus d'évaluation, piloté par la société «Green minded», il est très difficile de comprendre le rapport et surtout d'imaginer les mesures concrètes qui vont pouvoir en découler.

Dans la liste des faiblesses (p. 67) on retrouve des éléments déjà connus tels que

- faiblesse énergétique des bâtiments communaux
- coût des logements trop élevé
- structure hiérarchique insuffisante dans l'administration
- faible intégration des nouveaux habitants.

La Commission a pris acte du fait que le groupe de travail du développement durable va reprendre et retravailler les conclusions découlant de l'évaluation afin d'en tirer des actions pratiques. Ce groupe souhaiterait la nomination d'une personne, disposant des compétences requises, avec un ETP de 0,2 pour gérer ce nouveau secteur.

Tourisme (p. 79 et 80)

Il convient de rappeler que les «nuitées hôtelières» (p. 80) comprennent également les taxes de séjour pour les étudiants «étrangers», taxes qui n'avaient plus été perçues d'avril 2015 à avril 2016 suite à un recours d'un étudiant (voir rapport de la Commission sur l'examen de la gestion 2015, p. 5). Le même étudiant a déposé un nouveau recours en 2017! Le nouvel hôtel Attica (à la place du motel des Pierrettes) devrait permettre de retrouver les chiffres de 2013 et 2014.

Le «Débarcadère» dont l'affectation devait être celle d'un hôtel est aujourd'hui un apart-hôtel abritant douze studios et appartements meublés pour courts ou longs séjours. L'apart-hôtel étant assimilé à un hôtel, l'affectation actuelle ne peut malheureusement pas être contestée, même si la zone prévue à cet endroit désignait à l'époque un véritable hôtel.

M. Jean-Pierre Jaton, Municipal

Police des constructions et aménagement du territoire (p. 37 à 40)

Le rapport de gestion 2015 indiquait que le nombre de dossiers analysés par le bureau ABA avait baissé de 30% par rapport à 2014 (Rapport de gestion 2015, p. 42).

Le rapport 2016 (p. 37) fait état de 53 analyses par le bureau ABA soit 33% de moins qu'en 2015. Sur ces bases on peut donc dire que ABA a effectué,

en 2014	114	analyses environ
en 2015	80	" "
en 2016	53	" "

Le nombre d'analyses n'est qu'un indice car il peut y avoir plusieurs analyses pour un même dossier (modification de plan, enquête complémentaire, etc.).

Ce qui est plus important c'est le nombre de permis délivrés pour la construction de villas ou d'immeubles locatifs.

Les «transformations-agrandissements» même si elles sont au nombre de 26 pour 2016, sont de petite ou moyenne importance.

S'il n'y a aucune dénonciation pour violation de la LATC ou du RLATC en 2016 (essentiellement après 35 visites), il y a des dénonciations en cours datant de 2015 (non mentionnées dans le rapport de gestion 2015, p. 42).

Le plan d'extension partiel «Centre-Village» (p. 38) va plus ou moins du bâtiment anciennement Edukids jusqu'à l'Ochettaz (y compris la première série de parcelles longeant l'Ochettaz sur la gauche en montant depuis la rue du Centre). L'idée de base de l'étude est d'examiner dans quelle mesure cet espace réglementé très strictement peut être amélioré tout en y apportant un peu de souplesse.

Transports publics (p. 41 et 42)

Selon les renseignements obtenus, la ligne 701 (p. 41) qui assure le trajet Boudonnette-Echichens, via Saint-Sulpice et Morges est traitée en tant que telle pour déterminer le déficit auquel participe la Commune à raison de CHF 409'340.15 en 2016 (compte 1800.35117.005).

Navia (p. 42) est toujours d'actualité. Cossonay, après l'EPFL et Sion vient d'acquérir 2 navettes automatiques (€ 254'000.- par navette) qui doivent obligatoirement avoir à bord un employé, l'Office fédéral des routes (OFROU) interdisant la circulation de véhicules automatiques sur le domaine public sans chauffeur ou plutôt sans accompagnant.

Bâtiments communaux (p. 53)

Dans le rapport de la Commission sur l'examen de la gestion 2015 (p. 4) on trouve le passage suivant : «La Commission prend acte du fait que les études énergétiques et d'amiante ont été réalisées en 2014 mais également sur l'année 2015 (voir compte 3504.3141.04) et que les vœux émis par la Commission tant en 2013 qu'en 2014 pourront être suivis de réalisations à partir de 2016 (essentiellement : un tableau de toutes les consommations et coûts permettant une comparaison annuelle, un calendrier des priorités des rénovations projetées avec maîtrise des coûts).»

La Commission a pris acte du fait que des rapports existent avec analyse énergétique, ECA, amiante, etc. avec coût des travaux à faire en priorité et sur une période de 5 ans, éléments dont elle n'avait pas connaissance jusqu'à maintenant. Elle pourra, par conséquent, dès 2017 s'appuyer sur ces documents dans le suivi annuel du vœu n° 3 mentionné ci-après.

Le problème de la rentabilité des immeubles (24 appartements loués) ayant été soulevé par la Commission, il lui a été répondu que cette question devrait aussi être revue dans le cadre plus large du réexamen du contrôle et de la gestion des bâtiments communaux, des mandats de gérance et de conciergeries. Ces différents points soulevés par la Commission depuis plusieurs années se retrouvent encore dans le rapport de la Commission sur l'examen du préavis municipal 01/17 (p. 5).

S'agissant du Collège des Pâquis (bas de page 53), Mme Merminod précise que les défauts, sous garantie de l'entreprise générale, n'étaient pas aussi nombreux et graves que le laissait entendre les bruits qui circulaient dans la population. Pratiquement tous les problèmes (robinets, douches, fissures dans quelques murs, lames parquets disjointes par manque d'humidité, etc.) ont été résolus et presque tout a été fait sous garantie. Principalement il reste encore à abaisser les urinoirs (trop hauts pour les petits !!), à modifier l'éclairage d'un escalier, à améliorer une plinthe, à réparer une porte endommagée parce que butant sur un mur. Ceci explique la raison pour laquelle le préavis 10/13 de 22'000'000.- n'est pas encore bouclé.

La Commission ayant entendu dire que la Commune n'avait pas demandé, en temps utile, la subvention de Jeunesse+Sport pour la salle de gymnastique, il lui a été précisé que pour une salle VD4 (30m50 × 26 m × 7/8 m ou 2 fois 15 m × 26 m) comme celle du collège des Pâquis, il n'y avait pas de subvention, une subvention n'étant accordée qu'à partir d'une salle VD6 (46 m × 27 m × 8/9 m).

VŒUX DE LA COMMISSION

1. Obtenir dans les meilleurs délais un organigramme fonctionnel ou hiérarchique mentionnant les responsables directs par dicastère, en lieu et place d'un organigramme RH n'ayant qu'une fonction interne.
2. Intégrer de manière concrète dans la gestion de la Commune le développement économique par la création d'un groupe de travail.
3. Etablir et présenter chaque année un rapport sur chaque bâtiment communal de rendement, avec les coûts de fonctionnement (notamment chauffage, conciergerie et gérance) et l'indication des travaux à effectuer à court et moyen terme mentionnant l'estimation des coûts correspondants.
4. Améliorer la transparence, au niveau des coûts, des grandes associations intercommunales et des transports avec prise de position de la Municipalité sur le fonctionnement et la part des coûts incombant à la Commune.
5. Etablir et présenter des actions concrètes de développement durable, découlant de l'étude effectuée en 2016 (Rapport de gestion p. 64 à 67) en y intégrant le droit d'usage du sol (compte 4390.4111.000) soit la rétrocession des Si concernant l'utilisation de l'électricité (éclairage public et autres usages) aussi bien à titre public que privé, sur le territoire de la Commune.

CONCLUSIONS

La Commission tout en reconnaissant que la gestion de l'année 2016 peut être qualifiée de satisfaisante, a ressenti un certain malaise dans l'examen de la gestion de plusieurs secteurs, à cause d'un certain flou pour quelques uns d'entre eux et une stagnation dans l'avancement pour d'autres.

Compte tenu du fait que les difficultés survenues tant au sein de la Municipalité que de l'administration en général ne couvrent pas toute l'année 2016 mais perdurent depuis lors dans l'administration, la Commission ne cache pas qu'elle se fait du souci pour la bonne marche de la Commune si chacun ne fait pas abstraction de la situation conflictuelle pour s'attacher à servir un bien supérieur qui est l'intérêt de la Commune et de ses habitants. La Commission se permettra dès lors de solliciter une entrevue avec la Municipalité in corpore lorsque la décision du Conseil d'Etat sera connue, estimant qu'en l'état elle n'a pas les éléments nécessaires pour aller au-delà dans le cadre du mandat de contrôle de la gestion que lui a confié le Conseil.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016,
- du rapport de la Commission de gestion et des finances sur la gestion,

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 30 mai 2017

Au nom de la commission

La Présidente



Roxane Berner

Le Rapporteur



Pierre del Boca